

PÉDAGOGIE & ANDRAGOGIE

Contrat pédagogique

Aussi écrit : Contrat pédagogique - Contrats pédagogiques - Contrat de formation pédagogique

DÉFINITION

Accord explicite entre le formateur et l'adulte sur les objectifs, les modalités, le rythme et les critères de réussite d'un parcours de formation. Il rend visibles les engagements réciproques et sert de repère tout au long du parcours. À ne pas confondre avec le contrat d'apprentissage, qui désigne en France un contrat de travail en alternance, dispositif juridique totalement différent.

Le contrat pédagogique pose, avant même le premier cours, ce que l'on vise, comment on compte y arriver et à quoi l'on saura que la formation a tenu ses promesses. Ce n'est pas un document juridique : c'est un cadre de travail partagé, discuté entre le formateur et l'adulte en formation. Sa valeur ne tient pas au papier signé, mais à la négociation qui l'a précédé.

Contrat pédagogique ou contrat d'apprentissage : deux mots, deux mondes

Nature

- Contrat pédagogique : Cadre de travail partagé, pas un document juridique
- Contrat d'apprentissage : Contrat de travail en alternance, encadré par le Code du travail

Objet

- Contrat pédagogique : Objectifs, modalités, rythme et critères de réussite
- Contrat d'apprentissage : Emploi salarié en alternance

Public concerné

- Contrat pédagogique : Adulte en formation, tout âge
- Contrat d'apprentissage : Réservé aux 16-29 ans en France

Un accord de méthode, pas un contrat de travail

Le contrat pédagogique porte sur quatre points : les objectifs visés, les modalités de la formation, le rythme de progression, et les critères qui diront si le parcours a réussi. Il n'a pas de valeur juridique, et ce n'est pas là sa force. Sa force tient à ce qu'il rend visibles, dès le départ, les engagements de chacun. Un repère qu'on peut relire tout au long du parcours, quand le doute s'installe sur la direction prise.

Ce qu'apporte l'andragogie de Malcolm Knowles

Cette logique de contrat n'est pas un gadget administratif. Elle prolonge les travaux de l'andragogue Malcolm Knowles, pour qui l'adulte apprend mieux quand il est associé à la définition de ses propres objectifs d'apprentissage, plutôt que de recevoir un programme imposé de l'extérieur (Savoirs, « Faciliter l'apprentissage autodirigé des adultes »). Le contrat pédagogique est la traduction concrète de ce principe : on ne forme pas un adulte comme on forme un enfant, on négocie avec lui la route à suivre.

Un signal à repérer dès l'entrée en formation

Un organisme sérieux propose une forme de contrat pédagogique dès l'entrée : des objectifs négociés avec vous, des modalités annoncées clairement, des critères de validation que vous comprenez avant de signer. Si personne ne vous dit où vous allez ni comment on saura que vous y êtes arrivé, c'est un signal. Le flou en début de parcours annonce souvent le flou à la sortie.

Deux situations concrètes

Un homme de 47 ans qui signe sans lire

Il entre en formation pressé de démarrer sa reconversion. Le premier jour, on lui tend un document à signer ; il le paraphe sans vraiment lire les objectifs annoncés ni poser de questions sur les critères de réussite. Quelques semaines plus tard, il découvre que le rythme réel ne correspond pas à ce qu'il avait compris à l'oral, et que personne ne peut lui dire précisément ce qui sera évalué en fin de parcours. Le flou laissé passer au premier jour le poursuit jusqu'à la fin.

Une femme de 33 ans qui négocie ses objectifs

Avant de s'engager, elle demande à revoir avec le formateur les objectifs annoncés dans la plaquette, qu'elle trouve trop généraux pour son projet. La discussion aboutit à des critères de réussite reformulés, qu'elle comprend et qu'elle a pu discuter point par point. Le contrat qu'elle signe n'est plus un formulaire standard : elle sait ce qu'elle vise, et à quoi elle reconnaîtra qu'elle y est arrivée.

Les erreurs fréquentes

- Signer le contrat pédagogique sans le lire vraiment, ni poser de questions sur les objectifs annoncés.
- Confondre contrat pédagogique et contrat d'apprentissage lors d'une démarche administrative ou de financement : ce sont deux objets sans rapport, l'un pédagogique, l'autre un contrat de travail.
- Accepter des objectifs qu'on ne comprend pas, pour ne pas retarder l'entrée en formation.
- Laisser un formateur imposer les objectifs sans les négocier : un contrat imposé n'engage personne.
- Rester dans le flou sur les modalités ou les critères de validation dès le départ, en espérant que cela se clarifiera plus tard.

Pour votre reconversion

Le contrat pédagogique s'inscrit dans une posture plus large, à explorer si vous voulez comprendre comment un organisme construit, ou non, un parcours qui vous engage réellement :

- Devenir formateur professionnel d'adultes
- Formation professionnelle adulte
- Co-responsabilité pédagogique
- Alignement pédagogique
- Évaluation réflexive

À RETENIR

- Le contrat pédagogique est un accord explicite entre formateur et adulte sur les objectifs, les modalités, le rythme et les critères de réussite d'une formation.
 - Il n'a pas de valeur juridique : sa force vient de la négociation qui l'a précédé, pas de la signature elle-même.
 - Il ne doit jamais être confondu avec le contrat d'apprentissage, qui est un contrat de travail en alternance réservé aux 16-29 ans en France.
 - Un contrat pédagogique imposé n'engage personne ; un contrat discuté rend l'adulte acteur de sa formation dès le premier jour.
-

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Centre Inffo - Contractualisation en formation <https://www.centre-inffo.fr/fiche/contractualisation> (consulté 2026-07-03)

ACADÉMIQUES

- Savoirs (revue) - « Faciliter l'apprentissage autodirigé des adultes », 2015 (Cairn.info)
<https://shs.cairn.info/revue-savoirs-2015-1-page-53?lang=fr> (consulté 2026-07-03)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/contrat-pedagogique
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF